ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Normes de formation par l'apprentissage

Technicien ou technicienne de moteurs marins

Code de métier : 435B

Date d'élaboration : 2004

Ce document est la propriété de l'apprenti ou de l'apprentie dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement de sa formation.

Veuillez noter que le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a préparé les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme. À partir du 8 avril 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) sera responsable du développement et de l'entretien de ces normes. L'Ordre reportera les normes actuelles sans modifications.

Puisque les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme ont été préparées en vertu de la *Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métiers* (LQPAGM) ou la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* (LARP), il se peut que les définitions qui apparaissent dans ces normes ne soient plus précises et ne reflètent pas la nouvelle *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage (LOMOA)*. Ces définitions seront mises à jour prochainement par l'Ordre des métiers.

Pour vous renseigner sur l'Ordre, consultez le site de l'Ordre des métiers (http://www.ordredesmetiers.ca/). Pour obtenir plus d'information sur LOMOA et les règlements, visitez : http://www.ordredesmetiers.ca/qui-sommes-nous/loi-et-reglements .

Ordre des métiers de l'Ontario ©

TABLE DES MATIÈRES — PAGE

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes 2
Profil de l'analyse des compétences 5
Préface 10
Définitions 11
Directives importantes à l'intention des apprentis 14
Directives importantes à l'intention des parrains ou employeurs et des superviseurs ou formateurs 14
Avis et déclaration sur la collecte de renseignements personnels 15
Rôles et responsabilités des apprentis, des parrains ou employeurs et des superviseurs ou formateurs 16
Attestation de compétences 18

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES

U6380.0 Se protéger et protéger les autres 19
U6381.0 S'acquitter des pratiques générales du métier 24
U6382.0 Réparer des systèmes d'alimentation en air et des systèmes auxiliaires d'atelier 31
U6383.0 Effectuer des inspections prélivraison 35
U6384.0 Réparer des systèmes électriques et électroniques 39
U6385.0 Réparer des systèmes de gestion du carburant des moteurs à essence 50
U6386.0 Effectuer la mise au point de moteurs 56
U6387.0 Réparer des systèmes moteurs 58
U6388.0 Réparer des systèmes de direction 69
U6389.0 Réparer des systèmes hydrauliques 73
U6390.0 Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion 77
U6391.0 Réparer des systèmes de suspension et d'attelage de remorque 87
U6392.0 Installer des moteurs et des systèmes de propulsion 90
U6393.0 Diagnostiquer les problèmes relatifs au fonctionnement des embarcations et du matériel de transport 94
U6394.0 Installer, entretenir, réparer et hivériser des systèmes et des accessoires d'embarcation 97

Dossier de l'apprenti ou de l'apprentie 101
Attestation de fin d'apprentissage 104

Ordre des métiers de l'Ontario ©

RÉSUMÉ DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE ET DIRECTIVES CONNEXES

1. Définition du programme : Le terme **technicien de moteurs marins** désigne une personne qui :

- possède les compétences et les connaissances nécessaires pour diagnostiquer les problèmes relatifs aux embarcations et aux systèmes moteurs des embarcations, y compris les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de gestion du carburant des moteurs à essence, les systèmes de direction, les systèmes hydrauliques et les systèmes d'entraînement et de propulsion, ainsi que pour réparer et entretenir les embarcations et les systèmes en question.

Le programme de **TECHNICIEN OU TECHNICIENNE DE MOTEURS MARINS** est un programme d'apprentissage approuvé aux fins de la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* (LARP).

2. Directives connexes

- **Durée de la formation en milieu de travail *(des apprentis)***
  Le comité sectoriel a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit généralement suivre **4 280** heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction de circonstances individuelles.

- **Durée de la formation en classe**
  Le comité sectoriel a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit généralement suivre **720** heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation, sauf dans les cas d'exemption de tout niveau de ce programme d'études.

- **Rapport compagnon/apprenti**
  Le comité sectoriel a établi qu'il faut généralement un compagnon ou une compagne d'apprentissage ou bien une personne considérée comme telle par apprenti ou apprentie pour que ce dernier ou cette dernière reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme. Ce rapport peut varier en fonction des circonstances individuelles.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

3. Exigences du programme

- **Ensembles restreints de compétences**
  Ce programme ne comporte aucun ensemble restreint de compétences conformément au Règlement de l'Ontario 565/99, *Restricted Skill Sets*. Une personne n'est donc pas obligée de s'inscrire au programme d'apprentissage ou de posséder une accréditation pour exécuter les tâches prévues au programme.

- **Niveau d'instruction requis**
  Le comité sectoriel a établi que pour être admis à ce programme, il faut avoir terminé avec succès la 12e année ou atteint un niveau de scolarité équivalent approuvé par le ministère.

  (Voir la politique 102 fondée sur la LARP, portant sur le niveau d'instruction requis.)

- **Admissibilité à l'examen *(dans le cas des candidats au certificat de qualification professionnelle autres que des apprentis)***
  Le candidat ou la candidate doit :
  - fournir une preuve de ses capacités à l'égard de toutes les compétences obligatoires (zones non ombrées) énoncées dans les normes de formation ou le sommaire de la formation par l'apprentissage; et
  - démontrer qu'il ou elle a suivi **5 000** heures de formation en milieu de travail.

  (Voir la politique 150 fondée sur la LARP, portant sur l'évaluation des candidats au certificat de qualification professionnelle.)

- **Admissibilité à l'attestation de réussite *(dans le cas des apprentis)***
  L'apprenti ou l'apprentie doit :
  - acquérir toutes les compétences obligatoires (zones non ombrées) énoncées dans les normes de formation ou le sommaire de la formation par l'apprentissage; et
  - terminer la formation en classe décrite dans les normes de formation en établissement approuvée par le ministère et l'industrie.

  (Voir la politique 309 fondée sur la LARP, portant sur la réussite d'un programme d'apprentissage.)

- **Autres ressources**
  On peut obtenir de l'information complète sur les exigences du programme, les lignes directrices et les normes connexes en consultant les ressources suivantes :
  - *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* (LARP);

Ordre des métiers de l'Ontario ©

- Règlement de l'Ontario 573/99, *General Regulation* (règlement pris en application de la LARP, en anglais seulement) ;
- Règlement de l'Ontario 566/99, *Exemptions* (règlement pris en application de la LARP, en anglais seulement);
- normes de formation par l'apprentissage ou sommaires de la formation propres au programme;
- manuel du programme et des politiques fondés sur la LARP.

- **Autre accréditation requise**
  Sans objet.

- **Cours préparatoires facultatifs**
  L'industrie a établi que certains cours du secondaire peuvent faire augmenter les chances de succès s'ils sont suivis avant l'inscription au programme. Pour obtenir plus de détails, voir le document intitulé *Itinéraires d'apprentissage de métiers*.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

PROFIL DE L'ANALYSE DES COMPÉTENCES
Technicien ou technicienne de moteurs marins – 435B

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis et démontrés.)

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES	***COMPÉTENCES***				
SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES **U6380.0**	Établir et prendre des mesures correctives contre les risques potentiels pour la santé et la sécurité au travail U6380.01	Manipuler, entreposer et éliminer les matières dangereuses utilisées au travail U6380.02	Porter et entretenir l'équipement de protection U6380.03	Respecter la législation relative aux lieux de travail U6380.04	Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail U6380.05
	Respecter les directives du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) U6380.06	Communiquer avec ses superviseurs et ses collègues U6380.07			

S'ACQUITTER DES PRATIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER **U6381.0**	Interpréter et appliquer l'information sur l'entretien U6381.01	Établir de bonnes relations avec la clientèle U6381.02	Offrir divers services à la clientèle U6381.03	Veiller à l'entreposage saisonnier des embarcations et de l'équipement motorisé U6381.04	Effectuer l'inspection visuelle du matériel de chauffage et de coupage oxygaz U6381.05
	Préparer la surface à réparer ainsi qu'installer et utiliser le matériel de chauffage et de coupage oxygaz U6381.06	Vérifier l'état de la surface à chauffer ou à couper U6381.07	Mener une inspection visuelle du matériel de soudage à l'arc sous protection de gaz inerte avec fil-électrode fusible (MIG) U6381.08	Préparer la surface à réparer ainsi qu'installer et utiliser le matériel de soudage MIG U6381.09	Vérifier l'intégrité de la soudure U6381.10
	Mener une inspection visuelle de la soudeuse à arc électrique U6381.11	Préparer la surface à réparer ainsi qu'installer et utiliser le matériel de soudage à l'arc U6381.12	Vérifier l'intégrité de la soudure à l'arc U6381.13		

Ordre des métiers de l'Ontario ©

RÉPARER DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN AIR ET DES SYSTÈMES AUXILIAIRES D'ATELIER **U6382.0**	Mener une inspection visuelle des systèmes d'alimentation en air d'atelier et de leurs composants U6382.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'alimentation en air d'atelier et à leurs composants U6382.02	Réparer des systèmes d'alimentation en air d'atelier et leurs composants U6382.03	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'alimentation en air d'atelier, aux systèmes auxiliaires et à leurs composants U6382.04	
EFFECTUER DES INSPECTIONS PRÉLIVRAISON **U6383.0**	Vérifier les systèmes des embarcations et de l'équipement motorisé et leurs composants U6383.01	Mener une inspection visuelle des embarcations et de l'équipement motorisé U6383.02	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux embarcations et à l'équipement motorisé U6383.03	Établir des rapports d'inspection prélivraison exposant les résultats des inspections visuelles et des activités de diagnostic et de correction des problèmes U6383.04	Appliquer les procédures d'installation et d'inspection prélivraison des embarcations et de l'équipement motorisé U6383.05
	Vérifier l'exactitude des rapports d'inspection prélivraison U6383.06				

RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES **U6384.0**	Mener une inspection visuelle des systèmes électriques et électroniques U6384.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux batteries U6384.02	Entretenir et charger des batteries (notamment par survoltage) U6384.03	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de démarrage et à leurs composants U6384.04	Réparer des systèmes de démarrage et leurs composants U6384.05
	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de démarrage et à leurs composants U6384.06	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de charge et à leurs composants U6384.07	Réparer des systèmes de charge et leurs composants U6384.08	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de charge et à leurs composants U6384.09	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes à commande électrique ou électronique et à leurs composants U6384.10
	Réparer des systèmes à commande électrique ou électronique et leurs composants U6384.11	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes à commande électrique ou électronique et à leurs composants U6384.12	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'allumage électrique ou électronique et à leurs composants U6384.13	Réparer des systèmes d'allumage électrique ou électronique et leurs composants U6384.14	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'allumage électrique ou électronique et à leurs composants U6384.15

Ordre des métiers de l'Ontario ©

RÉPARER DES SYSTÈMES DE GESTION DU CARBURANT DES MOTEURS À ESSENCE **U6385.0**	Mener une inspection visuelle des systèmes de gestion mécanique et électronique du carburant des moteurs à essence et de leurs composants U6385.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de gestion mécanique et électronique du carburant des moteurs à essence et à leurs composants U6385.02	Réparer des systèmes de gestion mécanique et électronique du carburant des moteurs à essence et leurs composants U6385.03	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de gestion du carburant des moteurs à essence et à leurs composants U6385.04	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de gestion du carburant des moteurs diesel et à leurs composants U6385.05
	Réparer les systèmes de gestion du carburant des moteurs diesel et leurs composants U6385.06	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de gestion du carburant des moteurs diesel et à leurs composants U6385.07			

EFFECTUER LA MISE AU POINT DE MOTEURS **U6386.0**	Effectuer la mise au point de moteurs à essence U6386.01	Effectuer la mise au point de moteurs diesel U6386.02	Vérifier la mise au point des moteurs U6386.03		

RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS **U6387.0**	Mener une inspection visuelle des systèmes de refroidissement des moteurs U6387.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de refroidissement et à leurs composants U6387.02	Réparer des systèmes de refroidissement et leurs composants U6387.03	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de refroidissement et à leurs composants U6387.04	Mener une inspection visuelle des systèmes de lubrification des moteurs U6387.05
	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de lubrification des moteurs et à leurs composants U6387.06	Réparer des systèmes de lubrification des moteurs et leurs composants U6387.07	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de lubrification des moteurs et à leurs composants U6387.08	Mener une inspection visuelle des culasses et des blocs moteurs et de leurs composants U6387.09	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux culasses et à leurs composants U6387.10
	Réparer les culasses et leurs composants U6387.11	Vérifier les réparations effectuées aux culasses et à leurs composants U6387.12	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux blocs moteurs et à leurs composants U6387.13	Réparer des blocs moteurs et leurs composants U6387.14	Vérifier les réparations effectuées aux blocs moteurs et à leurs composants U6387.15

Ordre des métiers de l'Ontario ©

RÉPARER DES SYSTÈMES DE DIRECTION **U6388.0**	Mener une inspection visuelle des systèmes de direction et de leurs composants U6388.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de direction et à leurs composants U6388.02	Réparer des systèmes de direction et leurs composants U6388.03	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de direction et à leurs composants U6388.04	

RÉPARER DES SYSTÈMES HYDRAULIQUES **U6389.0**	Mener une inspection visuelle des systèmes hydrauliques à commande mécanique ou électrique et de leurs composants U6389.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes hydrauliques à commande mécanique ou électrique et à leurs composants U6389.02	Réparer des systèmes hydrauliques à commande mécanique ou électrique et leurs composants U6389.03	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes hydrauliques à commande mécanique ou électrique et à leurs composants U6389.04	

RÉPARER DES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT ET DE PROPULSION **U6390.0**	Mener une inspection visuelle des systèmes d'entraînement et de propulsion et de leurs composants U6390.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'entraînement et de propulsion hors-bord et à leurs composants U6390.02	Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion hors-bord et leurs composants U6390.03	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'entraînement et de propulsion hors-bord et à leurs composants U6390.04	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'entraînement et de propulsion semi-hors-bord et à leurs composants U6390.05
	Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion semi-hors-bord et leurs composants U6390.06	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'entraînement et de propulsion semi-hors-bord et à leurs composants U6390.07	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'entraînement et de propulsion en-bord et à leurs composants U6390.08	Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion en-bord et leurs composants U6390.09	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'entraînement et de propulsion en-bord et à leurs composants U6390.10
	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'entraînement et de propulsion avec pompe à jet et à leurs composants U6390.11	Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion avec pompe à jet et leurs composants U6390.12	Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'entraînement et de propulsion avec pompe à jet et à leurs composants U6390.13		

Ordre des métiers de l'Ontario ©

RÉPARER DES SYSTÈMES DE SUSPENSION ET D'ATTELAGE DE REMORQUE **U6391.0**	Mener une inspection visuelle des composants des systèmes de suspension et d'attelage de remorque U6391.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux composants des systèmes de suspension et d'attelage de remorque U6391.02	Vérifier les réparations effectuées aux composants des systèmes de suspension et d'attelage de remorque U6391.03		

INSTALLER DES MOTEURS ET DES SYSTÈMES DE PROPULSION **U6392.0**	Mener une inspection visuelle de l'espace d'installation des moteurs et des systèmes de propulsion U6392.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs à l'installation des moteurs et des systèmes de propulsion ainsi que de leurs composants U6392.02	Installer des moteurs et des systèmes de propulsion ainsi que leurs composants U6392.03	Vérifier l'installation des moteurs et des systèmes de propulsion ainsi que de leurs composants U6392.04	

DIAGNOSTIQUER LES PROBLÈMES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES EMBARCATIONS ET DU MATÉRIEL DE TRANSPORT **U6393.0**	Mener une inspection visuelle des embarcations, des remorques et du matériel de transport U6393.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux embarcations, au matériel de transport, aux systèmes de fonctionnement et à leurs composants U6393.02	Vérifier le matériel de transport et les systèmes de fonctionnement des embarcations ainsi que leurs composants U6393.03		

INSTALLER, ENTRETENIR, RÉPARER ET HIVÉRISER DES SYSTÈMES ET DES ACCESSOIRES D'EMBARCATION **U6394.0**	Mener une inspection visuelle des systèmes et des accessoires d'embarcation U6394.01	Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes et aux accessoires d'embarcation U6394.02	Installer, entretenir, réparer et hivériser des systèmes et des accessoires d'embarcation U6394.03	Vérifier l'installation, l'entretien, la réparation et l'hivérisation des systèmes et des accessoires d'embarcation U6394.04	

Ordre des métiers de l'Ontario ©

PRÉFACE

La Direction de la formation en milieu de travail du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a préparé ces normes de formation en association avec les comités sectoriels et en consultation avec des représentants de l'industrie. Ce document doit servir de guide aux apprentis, aux superviseurs ou aux formateurs, ainsi qu'aux parrains ou aux employeurs, dans le cadre du programme de formation et il détermine les conditions préalables à l'accréditation.

Ce document de formation est le seul dossier où est consigné le rendement des apprentis en milieu de travail.

Les superviseurs ou les formateurs et les apprentis doivent confirmer l'acquisition successive de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié, sauf dans le cas d'une compétence facultative (zone ombrée).

Il appartient aux apprentis ainsi qu'aux parrains ou aux employeurs de prendre soin de ce document. En apposant leur signature au bas d'un énoncé de compétence, les superviseurs ou les formateurs et les apprentis confirment que ces derniers ont démontré avoir acquis cette compétence. Ces normes de formation ont été élaborées spécialement pour documenter l'acquisition, par les apprentis, des compétences liées à ce métier.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DÉFINITIONS

Acquisition d'une compétence
Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter de façon répétée et sans aide une tâche en milieu de travail conformément aux normes de formation ou au sommaire de la formation.

Attestation de compétences
Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la signature du parrain ou de l'employeur officiel.

Certificat d'apprentissage
Accréditation remise aux personnes ayant démontré qu'elles ont terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification professionnelle
Accréditation remise aux personnes ayant obtenu la note de passage à l'examen du certificat de qualification professionnelle pour leur métier.

Comité sectoriel (CS) en vertu de la LARP et comité consultatif provincial (CCP) en vertu de la LQPAGM
En vertu de la LARP et de la LQPAGM, le ministre peut créer un comité provincial relatif à un métier ou à un groupe de métiers qui le conseillera sur l'établissement et le fonctionnement de programmes de formation par l'apprentissage et de qualification professionnelle.

Compagnon ou compagne d'apprentissage ou bien personne considérée comme telle
Personne ayant acquis les connaissances et les compétences relatives à un métier, à une autre profession ou à un corps de métier, ces connaissances étant attestées par les autorités provinciales ou territoriales.

Compétence
Compétence décrite dans les normes de formation (remarque : il s'agit d'une seule compétence et non d'un groupe plus important de compétences, appelé ensemble de compétences, unité de formation ou objectif général de rendement dans les normes de formation et dont fait partie la compétence).

Ensembles de compétences
Groupe de compétences énoncé dans les normes de formation (remarque : peut aussi être appelé unité de formation ou objectif général de rendement).

Facultatif
Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme, mais qui peuvent être vérifiés au moyen d'un examen d'accréditation.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Formateur ou formatrice
Le formateur ou la formatrice qualifié d'un métier à accréditation obligatoire est un compagnon ou une compagne d'apprentissage possédant un certificat de qualification professionnelle ou, pour un métier à accréditation non obligatoire, une personne considérée comme telle.

LARP
Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle

LQPAGM
Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier

Normes de formation
Document rédigé sous forme d'énoncés concis qui décrivent chacune des compétences que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie pour exercer le métier. En utilisant ce document, les formateurs peuvent s'assurer que les apprentis acquièrent toutes les compétences requises, qui y sont décrites en détail.

Objectif général de rendement (ensemble de compétences acquises en milieu de travail)
Décrit un ensemble de compétences comprenant tous les objectifs de rendement ayant trait à cet ensemble.

Obligatoire
Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

Parrain ou bien employeur ou employeuse
Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, une autre profession ou un ensemble de compétences, dans le cadre d'un programme d'apprentissage approuvé par le directeur ou la directrice.

Parrain ou bien employeur ou employeuse officiel
Parrain ou bien employeur ou employeuse signataire de l'entente ou du contrat d'apprentissage en vigueur. Pour pouvoir former des apprentis, le parrain ou bien l'employeur ou l'employeuse doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que le comité consultatif provincial (CCP) ou le comité sectoriel (CS) a désignés comme étant essentiels au métier en question.

Profil de l'analyse des compétences
Document qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Signature
Signature du parrain ou bien de l’employeur ou de l’employeuse officiel, ou encore d’une personne désignée comme son signataire autorisé, attestant qu’un apprenti ou une apprentie a acquis une compétence.

Superviseur ou superviseure
Personne qui surveille l’exécution d’une tâche, les actions ou le travail des autres.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DIRECTIVES IMPORTANTES

Apprentis

1. À la fin du contrat d'apprentissage ou lorsque l'apprenti ou l'apprentie cesse d'être au service de l'employeur ou de l'employeuse, toutes les compétences ou tous les ensembles de compétences acquis doivent être attestés par la signature, accompagnée de la date, de l'apprenti ou de l'apprentie et du parrain ou bien de l'employeur ou de l'employeuse.

2. L'apprenti ou l'apprentie est tenu d'informer le Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle, des changements suivants :

   - changement d'adresse du parrain ou bien de l'employeur ou de l'employeuse;
   - changement de nom ou d'adresse de l'apprenti ou de l'apprentie;
   - changement de parrain ou bien d'employeur ou d'employeuse à la suite d'une mutation.

3. Le parrain ou bien l'employeur ou l'employeuse actuel doit remplir et signer l'attestation de compétences et la remettre au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle, lorsque toutes les clauses du contrat d'apprentissage ou de formation ont été exécutées.

4. L'attestation de fin d'apprentissage et les normes de formation remplies et signées doivent être remises au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle.

Parrains ou employeurs et superviseurs ou formateurs

Les normes de formation déterminent les compétences requises pour ce métier et le programme de formation correspondant.

Ces normes de formation ont été rédigées sous forme d'énoncés concis qui décrivent chacune des compétences que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie pour exercer le métier. Cela signifie qu'il ou elle doit être capable d'exécuter une tâche conformément à la norme requise.

En utilisant ces normes de formation, les superviseurs et les formateurs peuvent s'assurer que les apprentis acquièrent toutes les compétences requises, qui y sont décrites en détail.

Les superviseurs ou les formateurs et les apprentis doivent confirmer l'acquisition successive de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié.

Les parrains ou les employeurs qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition successive de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature et en indiquant la date à la fin de chaque ensemble de compétences.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

AVIS ET DÉCLARATION SUR LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. En tout temps au cours de votre apprentissage, on pourrait vous demander de montrer ce livret *Normes de formation par l'apprentissage* au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. À la fin de votre programme d'apprentissage, on vous demandera de communiquer au ministère le *Formulaire d'attestation de l'apprenti ou de l'apprentie* dûment signé. Le ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système d'apprentissage de l'Ontario, mais aussi pour confirmer l'achèvement de votre apprentissage et vous délivrer un certificat d'apprentissage.

2. Le ministère communiquera à l'Ordre des métiers de l'Ontario des renseignements sur l'achèvement de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage, l'Ordre ayant besoin de ces renseignements pour remplir ses responsabilités.

3. Le ministère recueille, utilise et communique vos renseignements personnels en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*.

4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

   Responsable, InfoCentre Emploi Ontario
   Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
   3, rue Bloor Est, 2e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
   Sans frais : 1 800 387-5656; Toronto : 416 326-5656
   Service ATS : 1 866-533-6339 ou 416 325-4084.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES APPRENTIS, DES PARRAINS OU EMPLOYEURS ET DES SUPERVISEURS OU FORMATEURS

Apprenti ou apprentie « L'apprentissage est un exercice de formation »

- Faites preuve d'habitudes de travail sécuritaires.
- Utilisez les normes de formation par l'apprentissage comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises.
- Discutez de votre plan d'apprentissage avec votre conseiller ou conseillère en formation, votre employeur ou employeuse, votre syndicat ou votre parrain.
- Sachez quels outils sont exigés dans votre métier et apprenez à les utiliser.
- Posez des questions et encore des questions.
- Parlez à votre employeur ou employeuse de vos besoins de formation.
- Faites preuve d'enthousiasme et de bonnes habitudes de travail.
- Assurez-vous que votre superviseur ou superviseure ou bien que votre formateur ou formatrice et vous-même apposez vos signatures et indiquez la date en regard des énoncés de compétences ou d'ensembles de compétences dès que vous démontrez en avoir fait l'acquisition.

Parrain ou bien employeur ou employeuse « La formation est un investissement »

- Faites preuve d'habitudes de travail sécuritaires.
- Attestez la réussite en signant les compétences ou les ensembles de compétences.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour lui permettre d'apprendre le métier.
- Proposez des expériences de formation pratiques englobant tous les ensembles de compétences.
- Encouragez une éthique du travail qui appuie la formation tout en diminuant les pertes de productivité au minimum.
- Établissez des attentes claires pour alors reconnaître ou récompenser l'excellence du rendement.
- Faites participer à la fois l'apprenti ou l'apprentie, le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice à l'élaboration du plan d'apprentissage.
- Servez-vous des normes de formation comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement.
- Choisissez un superviseur ou une superviseure ou bien un formateur ou une formatrice qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

- Invitez le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.).
- Remplissez l'attestation de compétences une fois que l'apprenti ou l'apprentie a démontré avoir acquis le degré de compétence requis.
- Assurez-vous que l'apprenti ou l'apprentie travaille toujours sous la direction d'un superviseur ou d'une superviseure ou bien d'un formateur ou d'une formatrice qualifié et d'un abord facile.
- Faites en sorte que l'apprenti ou l'apprentie soit exposé à toutes les compétences énoncées dans les normes de formation.

Superviseur ou superviseure ou bien formateur ou formatrice

- Faites preuve d'habitudes de travail sécuritaires.
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect.
- Servez-vous des normes de formation comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant les normes de formation, les superviseurs ou les formateurs pourront s'assurer que l'apprenti ou l'apprentie acquiert les compétences nécessaires à son métier.
- Examinez les normes de formation avec l'apprenti ou l'apprentie et mettez au point un plan de formation.
- Répondez entièrement à toutes les questions.
- Soyez patient. Expliquez ce qui doit être fait, puis démontrez comment il faut le faire et, en*suite*, laissez l'apprenti ou l'apprentie accomplir la tâche.
- Donnez continuellement une rétroaction.
- Signez les énoncés de compétences ou d'ensembles de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré en avoir fait l'acquisition.

Suggestions pour évaluer les progrès de l'apprenti ou de l'apprentie en milieu de travail

- Observez l'apprenti ou l'apprentie tous les jours.
- Donnez une rétroaction constructive pour bâtir la confiance.
- Donnez au superviseur ou à la superviseure ou bien au formateur ou à la formatrice le temps nécessaire pour enseigner et démontrer les compétences.
- Agissez rapidement dès qu'un problème survient.
- Faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti ou l'apprentie, le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice, ainsi que le parrain ou bien l'employeur ou l'employeuse.
- Utilisez les normes de formation comme point de référence pour déterminer le niveau de compétence de l'apprenti ou de l'apprentie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ATTESTATION DE COMPÉTENCES

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES	TITRE	SIGNATAIRE AUTORISÉ
U6380.0	SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES	
U6381.0	S'ACQUITTER DES PRATIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER	
U6382.0	RÉPARER DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN AIR ET DES SYSTÈMES AUXILIAIRES D'ATELIER	
U6383.0	EFFECTUER DES INSPECTIONS PRÉLIVRAISON	
U6384.0	RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	
U6385.0	RÉPARER DES SYSTÈMES DE GESTION DU CARBURANT DES MOTEURS À ESSENCE	
U6386.0	EFFECTUER LA MISE AU POINT DE MOTEURS	
U6387.0	RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS	
U6388.0	RÉPARER DES SYSTÈMES DE DIRECTION	
U6389.0	RÉPARER DES SYSTÈMES HYDRAULIQUES	
U6390.0	RÉPARER DES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT ET DE PROPULSION	
U6391.0	RÉPARER DES SYSTÈMES DE SUSPENSION ET D'ATTELAGE DE REMORQUE	
U6392.0	INSTALLER DES MOTEURS ET DES SYSTÈMES DE PROPULSION	
U6393.0	DIAGNOSTIQUER LES PROBLÈMES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES EMBARCATIONS ET DU MATÉRIEL DE TRANSPORT	
U6394.0	INSTALLER, ENTRETENIR, RÉPARER ET HIVÉRISER DES SYSTÈMES ET DES ACCESSOIRES D'EMBARCATION	

Ordre des métiers de l'Ontario ©

NOTE CONCERNANT LES OBJECTIFS DE RENDEMENT ET LES COMPÉTENCES DÉCRITS DANS LES ZONES OMBRÉES :

- Les objectifs de rendement et les compétences décrits dans les zones ombrées sont facultatifs. Il n'est pas nécessaire que l'acquisition de ces compétences soit démontrée ni que des signatures en atteste l'acquisition pour confirmer la fin du volet apprentissage en milieu de travail.
- Les résultats d'apprentissage de la formation en classe couvrent tous les ensembles de compétences, soit ceux des zones ombrées et ceux des zones non ombrées.
- L'examen du certificat de qualification professionnelle vise tous les aspects du métier et peut donc porter sur les ensembles de compétences énoncés dans les zones ombrées ou non ombrées.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6380.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Observer les procédures de santé et de sécurité au travail en recensant les risques potentiels pour la santé et la sécurité; en manipulant, en entreposant et en éliminant les matières dangereuses; en portant et en entretenant l'équipement de protection individuelle; en respectant la législation relative aux lieux de travail; en interprétant et en appliquant l'information sur l'entretien; en faisant preuve d'ordre sur le lieu de travail; et en se conformant aux directives du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité, aux normes admises de l'industrie et aux recommandations du fabricant.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6380.01 **Établir et prendre des mesures correctives contre les risques potentiels pour la santé et la sécurité au travail**, y compris la production excessive de gaz d'échappement et de gaz explosifs, la poussière, le niveau sonore ainsi que les risques électriques et mécaniques (par ex., conduits d'air endommagés ou défectueux et ventilation inadéquate), afin de minimiser les risques de blessure et de dommages au matériel, aux embarcations et à l'environnement, conformément aux règlements gouvernementaux sur la sécurité, aux normes admises de l'industrie et aux recommandations du fabricant.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6380.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES... suite

U6380.02 Manipuler, entreposer et éliminer les matières dangereuses utilisées au travail, y compris les solvants détachants, l'antigel, les liquides hydrauliques, l'huile moteur, l'huile pour engrenages, les eaux de fond de cale, l'acide sulfurique pour batterie, les fluides frigorigènes et les gaz, en utilisant l'équipement de protection individuelle et le matériel de transport et de stockage approprié, de façon à éviter les blessures, à ne pas contaminer l'environnement et à suivre les procédures de sécurité établies, conformément aux règlements gouvernementaux sur la sécurité, aux normes admises de l'industrie et aux recommandations du fabricant.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6380.03 Porter et entretenir l'équipement de protection pour les yeux, les oreilles, les mains, les voies respiratoires, le corps et les pieds, de façon à ce qu'il soit bien ajusté et qu'il assure une protection optimale pour le travail à effectuer, conformément aux règlements gouvernementaux sur la sécurité, aux normes admises de l'industrie et aux recommandations du fabricant.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6380.0 **SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**... suite

U6380.04 **Respecter la législation relative aux lieux de travail**, et plus particulièrement à la sécurité routière, aux pièces, aux garanties, à la santé et à la sécurité au travail, à la protection de l'environnement ainsi qu'aux pratiques commerciales et professionnelles, y compris la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la *Loi sur les réparations des véhicules automobiles*, le *Code de la route*, la *Loi sur la protection de l'environnement* et les règlements de la Garde côtière canadienne en établissant les responsabilités personnelles et juridiques des techniciens et des propriétaires d'embarcation lors des inspections de sécurité, des analyses des émanations, de la production des devis de réparation et de la réparation ou du remplacement des pièces défectueuses, conformément aux règlements gouvernementaux sur la sécurité, aux normes admises de l'industrie et aux recommandations du fabricant.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6380.05 **Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail** en appliquant des méthodes de prévention des incendies, notamment par le maintien d'une aire de travail propre et ordonnée et par l'établissement, l'enlèvement et l'élimination des risques potentiels d'incendie; en nettoyant les taches de graisse, les déversements d'huile et d'autres fluides; en veillant à ce l'aire de travail soit exempte de tout obstacle; et en entreposant les outils et le matériel de l'atelier dans un lieu sûr, afin de minimiser les risques d'accident et de blessure pour soi-même et pour les autres, conformément aux règlements gouvernementaux sur la sécurité, aux normes admises de l'industrie et aux recommandations du fabricant.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6380.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES... suite

U6380.06 **Respecter les directives du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)**, notamment, lire et interpréter les étiquettes et les fiches signalétiques (FS) et veiller à la tenue de la formation sur les pratiques et les règlements relatifs au SIMDUT, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6380.07 **Communiquer avec ses superviseurs et ses collègues** afin de cerner les risques pour la sécurité et les cas de non-conformité, les besoins en outils et en matériel, les questions relatives aux horaires et aux activités, ainsi que les divers renseignements nécessaires à l'établissement d'un milieu de travail sûr et productif.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Nom (parrain/employeur-euse)	**Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6381.0 S'ACQUITTER DES PRATIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

S'acquitter des pratiques générales du métier en interprétant et en appliquant l'information sur l'entretien, en établissant de bonnes relations avec la clientèle, en veillant à l'entreposage saisonnier des embarcations et de l'équipement motorisé, de même qu'en effectuant du chauffage, du coupage, du soudage et du brasage oxyacétyléniques, du soudage à l'arc avec fil électrode en atmosphère inerte (MIG) et du soudage à l'arc avec électrode enrobée, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6381.01 **Interpréter et appliquer l'information sur l'entretien**, y compris les bulletins d'entretien, les manuels et les catalogues de pièces, en localisant et en établissant le numéro d'identification des embarcations et de l'équipement motorisé et en utilisant les microfiches et les systèmes informatisés d'information sur l'entretien, de façon à ce que l'entretien ou les réparations soient faits selon les normes admises de l'industrie et les recommandations du fabricant.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6381.0 S'ACQUITTER DES PRATIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER... suite

U6381.02 **Établir de bonnes relations avec la clientèle** en faisant preuve d'écoute, en communiquant de façon claire et efficace, en consignant avec justesse les exigences du service à la clientèle et les renseignements connexes, et en exposant aux clients l'utilisation et l'entretien recommandés de l'embarcation et de l'équipement motorisé ainsi que les dispositions et les limites de la garantie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6381.03 **Offrir divers services à la clientèle**, notamment, exprimer un avis honnête sur l'état de l'embarcation et de l'équipement motorisé, expliquer les réparations et les coûts, fournir un énoncé écrit des travaux effectués et traiter les plaintes reçues de façon à répondre aux attentes de la clientèle et à assurer des communications courtoises et amicales.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6381.0 S'ACQUITTER DES PRATIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER... suite

U6381.04 Veiller à l'entreposage saisonnier des embarcations et de l'équipement motorisé en vidangeant et en hivérisant le système de refroidissement, en lubrifiant et en vidangeant le carburateur, en stabilisant le système d'alimentation, en vidangeant et en remplissant le mécanisme d'entraînement et en protégeant l'intérieur et l'extérieur des systèmes d'admission et d'échappement contre les intempéries, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6381.05 Effectuer l'inspection visuelle du matériel de chauffage et de coupage oxygaz, y compris les réservoirs, les jauges, les robinets d'oxygène et d'acétylène, les tuyaux, les raccords, les régulateurs, les conduits et les buses, en vérifiant la pression dans les réservoirs et les réglages du matériel et en s'assurant qu'il n'y a pas de fissures, de fuites, de matière étrangère et d'usure, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6381.0 S'ACQUITTER DES PRATIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER... suite

U6381.06 Préparer la surface à réparer ainsi qu'installer et utiliser le matériel de chauffage et de coupage oxygaz; entre autres tâches, ouvrir les robinets de gaz, vérifier les régulateurs de pression, ajuster les régulateurs pour le coupage ou le chauffage, choisir les buses, déterminer le mélange, allumer le gaz, et régler et ajuster la flamme afin de chauffer ou de couper des boulons et des écrous grippés et d'autres assemblages métalliques comme l'exigent les procédures de réparation du fabricant, en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés, des outils de précision, des dispositifs de levage et des supports de sécurité ainsi que de l'équipement de protection individuelle et ignifuge servant à éviter les blessures, et en couvrant ou en éloignant les pièces du véhicule qui risquent d'être endommagées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6381.07 Vérifier l'état de la surface à chauffer ou à couper en menant une inspection visuelle et en s'assurant que ni ses composants, ni l'espace alentour ne sont endommagés ou déformés, conformément aux procédures de réparation et aux exigences en matière de sécurité approuvées par le fabricant et l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6381.0 S'ACQUITTER DES PRATIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER... suite

U6381.08 Mener une inspection visuelle du matériel de soudage à l'arc sous protection de gaz inerte avec fil-électrode fusible (MIG), y compris les réservoirs, les gaz, les tuyaux, les raccords, les régulateurs, les conduits, les connecteurs électriques, les câbles, les prises de masse, les buses et les becs, les assemblages d'entraînement et les ventilateurs, de façon à vérifier la pression, les réglages, les connexions et la ventilation et de s'assurer que le matériel ne présente pas de fissures, de fuites, de corrosion, de matière étrangère, d'usure et d'obstructions, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6381.09 Préparer la surface à réparer ainsi qu'installer et utiliser le matériel de soudage MIG, notamment, fixer les prises de masse à la surface à réparer afin de protéger les composants électroniques du véhicule, allumer l'interrupteur d'alimentation, ouvrir le robinet de gaz, vérifier le régulateur de pression, ajuster la vitesse du fil, choisir l'intensité requise, régler la soudeuse selon la surface à réparer et appliquer un apprêt pour soudage sur la surface à réparer afin de procéder au soudage des composants d'acier doux et d'aluminium et au soudage avec bronze au silicium (pour les réparations cosmétiques seulement), tout en portant l'équipement de protection individuelle et ignifuge servant à éviter les blessures et en couvrant ou en éloignant les pièces du véhicule qui risquent d'être endommagées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6381.0 S'ACQUITTER DES PRATIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER... suite

U6381.10 **Vérifier l'intégrité de la soudure**, et notamment la bonne pénétration et l'absence de fissures, de caniveaux, de perforations, de soufflures et de cratères visibles, de projections excessives ainsi que de défauts aux arêtes, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6381.11 **Mener une inspection visuelle de la soudeuse à arc électrique**, et notamment de la prise de masse et du support, des câbles d'alimentation, des connecteurs électriques, des électrodes et des ventilateurs, en vérifiant que le matériel ne présente pas d'usure, de brûlures, de corrosion ou de connexions desserrées, et que les électrodes sont en bon état, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6381.0 S'ACQUITTER DES PRATIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER... suite

U6381.12 **Préparer la surface à réparer ainsi qu'installer et utiliser le matériel de soudage à l'arc**, notamment, nettoyer et préparer la surface de travail, choisir les électrodes requis, ajuster l'intensité, fixer la prise de masse, allumer l'interrupteur d'alimentation et régler la soudeuse selon la surface à réparer, comme l'exigent les procédures de réparation du fabricant, en effectuant des soudures limitées à l'acier fort selon les procédures de réparation recommandées par le fabricant, et tout en portant l'équipement de protection individuelle et ignifuge servant à éviter les blessures et en couvrant ou en éloignant les pièces du véhicule qui risquent d'être endommagées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6381.13 **Vérifier l'intégrité de la soudure à l'arc**, et notamment la bonne pénétration et l'absence de laitier ainsi que de fissures, de caniveaux, de perforations, de soufflures et de cratères visibles, de projections excessives et de défauts aux arêtes, en menant une inspection visuelle de la surface de travail et en s'assurant que ni ses composants, ni l'espace alentour ne sont endommagés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

_____ _____
Nom (parrain/employeur-euse) **Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6382.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN AIR ET DES SYSTÈMES AUXILIAIRES D'ATELIER

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Réparer des systèmes d'alimentation en air d'atelier et leurs composants en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes constatés, en effectuant les réparations nécessaires et en vérifiant les réparations effectuées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6382.01 **Mener une inspection visuelle des systèmes d'alimentation en air d'atelier et de leurs composants** en déterminant les types de systèmes et leurs applications, y compris les compresseurs, les mécanismes d'entraînement, les régulateurs, les systèmes de refroidissement et de lubrification, les filtres à air, les collecteurs d'air, les réservoirs, les conduits, les tuyaux, les raccords, les joints, les soupapes, les jauges, les drains d'évacuation de la vapeur d'eau et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant l'existence de composants usés, desserrés, endommagés, manquants, non étanches, obstrués ou défectueux, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6382.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN AIR ET DES SYSTÈMES AUXILIAIRES D'ATELIER... suite

U6382.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'alimentation en air d'atelier et à leurs composants, y compris les compresseurs, les mécanismes d'entraînement, les régulateurs, les systèmes de refroidissement et de lubrification, les filtres à air, les collecteurs d'air, les réservoirs, les conduits, les tuyaux, les raccords, les joints, les soupapes, les jauges, les drains d'évacuation de la vapeur d'eau et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'usure, la température, la lubrification, les fuites, la contamination, la pression, le débit et la vitesse d'écoulement de l'air, le cheminement des conduits et des tuyaux, la tension et l'état des courroies, la vibration, le bruit, la corrosion, l'érosion, le gauchissement et les cassures, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et d'outils de précision, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6382.03 Réparer des systèmes d'alimentation en air d'atelier et leurs composants, y compris les compresseurs, les mécanismes d'entraînement, les régulateurs, les systèmes de refroidissement et de lubrification, les filtres à air, les collecteurs d'air, les réservoirs, les conduits, les tuyaux, les raccords, les joints, les soupapes, les jauges, les drains d'évacuation de la vapeur d'eau et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état, de travaux d'entretien ou de calibrages et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et d'outils de précision, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6382.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN AIR ET DES SYSTÈMES AUXILIAIRES D'ATELIER... suite

U6382.04 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'alimentation en air d'atelier, aux systèmes auxiliaires et à leurs composants en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés et des outils de précision, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Nom (parrain/employeur-euse)	**Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6383.0 EFFECTUER DES INSPECTIONS PRÉLIVRAISON

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Appliquer les procédures d'installation et d'inspection prélivraison des embarcations et de l'équipement motorisé en effectuant des inspections visuelles, en diagnostiquant les problèmes éventuels, en établissant des rapports d'inspection prélivraison et en vérifiant l'exactitude de ces rapports, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6383.01 **Vérifier les systèmes des embarcations et de l'équipement motorisé et leurs composants** en effectuant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes éventuels, en procédant aux essais nécessaires et en examinant le rendement et le fonctionnement des appareils, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6383.0 EFFECTUER DES INSPECTIONS PRÉLIVRAISON... suite

U6383.02 Mener une inspection visuelle des embarcations et de l'équipement motorisé, y compris l'état des composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les systèmes moteurs, les systèmes d'alimentation, les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de direction, les systèmes d'entraînement et leurs commandes, les systèmes hydrauliques et leurs commandes et les dispositifs de fixation et de montage, en procédant à des vérifications concernant la propreté et l'intégrité structurale des appareils, les fissures, le gauchissement, la corrosion, les fuites ainsi que les composants usés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6383.03 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux embarcations et à l'équipement motorisé, y compris l'état des composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les systèmes moteurs, les systèmes d'alimentation, les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de direction, les systèmes d'entraînement et leurs commandes, les systèmes hydrauliques et leurs commandes et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'intégrité structurale, les fuites, la pression, la ventilation, le débit, la température, la corrosion, la vibration, le bruit, l'usure, le désalignement, les cassures, l'odeur et la couleur, à l'aide d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et d'outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6383.0 EFFECTUER DES INSPECTIONS PRÉLIVRAISON... suite

U6383.04 Établir des rapports d'inspection prélivraison exposant les résultats des inspections visuelles et des activités de diagnostic et de correction des problèmes, et notamment l'état des composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les systèmes moteurs, les systèmes d'alimentation, les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de direction, les systèmes d'entraînement et leurs commandes, les systèmes hydrauliques et leurs commandes et les dispositifs de fixation et de montage, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6383.05 Appliquer les procédures d'installation et d'inspection prélivraison des embarcations et de l'équipement motorisé en resserrant les fixations requises, en installant les accessoires et les fixations nécessaires, en nettoyant les pièces et en appliquant la protection contre la corrosion, en ajustant la tension des courroies et la tringlerie des systèmes d'entraînement et en remettant les liquides à niveau, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6383.0 EFFECTUER DES INSPECTIONS PRÉLIVRAISON... suite

U6383.06 **Vérifier l'exactitude des rapports d'inspection prélivraison**, qui portent notamment sur l'état des composants extérieurs et intérieurs, les accessoires, les systèmes moteurs, les systèmes d'alimentation, les systèmes électriques et électroniques, les systèmes de direction, les systèmes d'entraînement et leurs commandes, les systèmes hydrauliques et leurs commandes et les dispositifs de fixation et de montage, en effectuant les inspections visuelles et les essais requis ainsi qu'en analysant le rendement, le fonctionnement et l'intégrité structurale des appareils à l'aide d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et d'outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Nom (parrain/employeur-euse)	**Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6384.0 RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Diagnostiquer et corriger les problèmes touchant les systèmes électriques et électroniques en effectuant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en réglant les problèmes relatifs aux batteries, en entretenant et en chargeant les batteries (notamment par survoltage), en diagnostiquant et en réglant les problèmes relatifs aux systèmes de démarrage, de charge, d'allumage et d'éclairage électrique et électronique ainsi qu'aux systèmes annexes et aux composants de ces systèmes, et en vérifiant les réparations effectuées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6384.01 **Mener une inspection visuelle des systèmes électriques et électroniques** en déterminant les types de systèmes et leurs applications, y compris les batteries, les niveaux d'électrolyte, les mécanismes à cordon de démarrage, les démarreurs électriques, les génératrices, les alternateurs, les mécanismes d'entraînement, les accessoires électriques et électroniques, les câbles, les connecteurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les régulateurs, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage, les jauges, les systèmes à magnéto ainsi que les dispositifs de fixation et de montage, en vérifiant l'existence de composants usés, endommagés, corrodés, desserrés ou défectueux, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6384.0 **RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES**... suite

U6384.02 **Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux batteries** en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en procédant à des vérifications concernant les composants endommagés, usés, desserrés ou manquants, la densité spécifique de l'électrolyte, la tension, le niveau des liquides, les fuites, les fissures, les connexions corrodées, le gauchissement et la propreté, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision, de testeurs de décharge, de chargeurs et de densimètres, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6384.03 **Entretenir et charger des batteries (notamment par survoltage)**, y compris les batteries simples et les groupes de batteries, en les enlevant, en les chargeant ou en les remplaçant à l'aide d'outils manuels et électriques, de câbles d'appoint, d'ensembles de survoltage, de chargeurs, d'électrolyte, d'eau distillée, d'extracteurs, d'outils de nettoyage et de densimètres, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6384.0 RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES... suite

U6384.04 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de démarrage et à leurs composants, y compris les mécanismes à cordon de démarrage, les moteurs de démarrage électrique et les mécanismes d'entraînement, les batteries, les câbles, les connecteurs, les dispositifs de protection des circuits, les dispositifs de sécurité – point mort, les interrupteurs, les solénoïdes, les relais, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'usure, les circuits ouverts, les courts-circuits, la masse, les connexions à haute résistance, le cheminement des fils, le bruit, la vibration, l'odeur, le gauchissement, la corrosion, les cassures et la température, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils de précision, d'un multimètre numérique, d'un ampèremètre et de testeurs de charges, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6384.05 Réparer des systèmes de démarrage et leurs composants, y compris les mécanismes de démarrage, les moteurs de démarrage électrique et les mécanismes d'entraînement, les batteries, les dispositifs de sécurité – point mort, les câbles, les connecteurs, les dispositifs de protection des circuits, les interrupteurs, les solénoïdes, les relais, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et d'outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6384.0 RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES... suite

U6384.06 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de démarrage et à leurs composants en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et des outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6384.07 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de charge et à leurs composants, y compris les systèmes à magnéto, les génératrices, les alternateurs, les mécanismes d'entraînement, les batteries, les câbles, les connecteurs, les dispositifs de protection des circuits, les régulateurs de tension, les interrupteurs, les relais, les capteurs, les modules, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'usure, les circuits ouverts, les courts-circuits, la masse, les connexions à haute résistance, le courant parasite, le cheminement des fils, la tension et l'intensité des systèmes, la vibration, le bruit, l'odeur, la corrosion, le gauchissement, la contamination et la température, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision, d'un multimètre numérique, de testeurs d'intensité, de tension et de résistance ainsi que de stéthoscopes, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6384.0 **RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES**... suite

U6384.08 **Réparer des systèmes de charge et leurs composants**, y compris les systèmes à magnéto, les génératrices, les alternateurs, les mécanismes d'entraînement, les batteries, les câbles, les connecteurs, les dispositifs de protection des circuits, les régulateurs de tension, les interrupteurs, les relais, les capteurs, les modules, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision ainsi que d'un multimètre numérique, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6384.09 **Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de charge et à leurs composants** en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés et des outils de précision, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6384.0 RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES... suite

U6384.10 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes à commande électrique ou électronique et à leurs composants, y compris les batteries, les connecteurs, les câbles, les panneaux d'affichage, les jauges, les interrupteurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les réseaux de transmission, les avertisseurs, les systèmes d'éclairage et d'illumination, les dispositifs de protection des circuits, les dispositifs de prévention du vol et les accessoires électriques, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'usure, les circuits ouverts, les courts-circuits, la masse, le courant parasite, les codes de diagnostic, le cheminement des fils, la température, la corrosion, le gauchissement, la vibration, le bruit, la couleur et l'odeur, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision et d'un multimètre numérique, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6384.11 Réparer des systèmes à commande électrique ou électronique et leurs composants, y compris les batteries, les connecteurs, les câbles, les panneaux d'affichage, les jauges, les interrupteurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les réseaux de transmission, les avertisseurs, les systèmes d'éclairage et d'illumination, les dispositifs de protection des circuits, les dispositifs de prévention du vol et les accessoires électriques, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et d'outils de précision, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6384.0 RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES... suite

U6384.12 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes à commande électrique ou électronique et à leurs composants en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés et des outils de précision, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6384.13 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'allumage électrique ou électronique et à leurs composants, y compris les pièces du distributeur, les bobines, les résistances, les modules d'allumage, les pièces liées au calage de l'allumage, les mécanismes d'avance à l'allumage, les fils à haute tension, les bougies d'allumage, les réseaux de transmission, les interrupteurs, les capteurs, les distributeurs d'allumage, les modules, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'usure, les circuits ouverts, les courts-circuits, la masse, les codes de diagnostic, le cheminement des fils, la température, la couleur, la tension et l'intensité des systèmes, la dispersion électrique, la fuite d'huile provenant des bobines, la corrosion, la vibration et le bruit, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision et d'un multimètre numérique, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6384.0 RÉPARER DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES... suite

U6384.14 Réparer des systèmes d'allumage électrique ou électronique et leurs composants, y compris les pièces du distributeur, les bobines, les résistances, les modules d'allumage, les pièces liées au calage de l'allumage, les mécanismes d'avance à l'allumage, les fils à haute tension, les bougies d'allumage, les réseaux de transmission, les interrupteurs, les capteurs, les distributeurs d'allumage, les modules, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et d'outils de précision, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6384.15 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'allumage électrique ou électronique et à leurs composants en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés et des outils de précision, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Nom (parrain/employeur-euse)

Signature (parrain/employeur-euse)

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6385.0 RÉPARER DES SYSTÈMES DE GESTION DU CARBURANT DES MOTEURS À ESSENCE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Réparer des systèmes de gestion du carburant des moteurs à essence et leurs composants en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes observés, en réparant les systèmes de gestion du carburant, les systèmes d'allumage et les systèmes informatisés et leurs composants, et en vérifiant les réparations effectuées aux systèmes et aux composants, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6385.01 **Mener une inspection visuelle des systèmes de gestion mécanique et électronique du carburant des moteurs à essence et de leurs composants** en déterminant les types de systèmes et leurs applications, y compris le carburant, les réservoirs, les soupapes, les filtres, les pompes, les conduits, les tuyaux et les raccords, les carburateurs, les injecteurs, les rampes d'alimentation, les régulateurs de pression, les collecteurs d'admission, les systèmes de ventilation, les codes de diagnostic, les avertisseurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les actionneurs, les réseaux de transmission, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant l'existence de composants usés, desserrés, endommagés, non étanches, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6385.0 RÉPARER DES SYSTÈMES DE GESTION DU CARBURANT DES MOTEURS À ESSENCE... suite

U6385.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de gestion mécanique et électronique du carburant des moteurs à essence et à leurs composants, y compris le carburant, les réservoirs, les soupapes, les filtres, les pompes, les conduits, les tuyaux et les raccords, les carburateurs, les injecteurs, les rampes d'alimentation, les régulateurs de pression, les collecteurs d'admission, les systèmes de ventilation, les codes de diagnostic, les avertisseurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les actionneurs, les réseaux de transmission, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'odeur, la température, la corrosion, la couleur, la vibration, le bruit, les fuites, la pression, la dépression et le débit, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6385.03 Réparer des systèmes de gestion mécanique et électronique du carburant des moteurs à essence et leurs composants, y compris le carburant, les réservoirs, les soupapes, les filtres, les pompes, les conduits, les tuyaux et les raccords, les carburateurs, les injecteurs, les rampes d'alimentation, les régulateurs de pression, les collecteurs d'admission, les systèmes de ventilation, les codes de diagnostic, les avertisseurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les actionneurs, les réseaux de transmission, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés ainsi que de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

Ordre des métiers de l'Ontario ©

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6385.0 RÉPARER DES SYSTÈMES DE GESTION DU CARBURANT DES MOTEURS À ESSENCE... suite

U6385.04 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de gestion du carburant des moteurs à essence et à leurs composants en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et des outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6385.05 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de gestion du carburant des moteurs diesel et à leurs composants, y compris le carburant, les réservoirs, les soupapes, les filtres, les pompes, les conduits, les tuyaux et les raccords, les injecteurs, les rampes d'alimentation, les collecteurs d'admission, les codes de diagnostic, les avertisseurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les actionneurs, les réseaux de transmission, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'odeur, la température, la corrosion, la couleur, la vibration, le bruit, les fuites, la pression, la dépression et le débit, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6385.0 RÉPARER DES SYSTÈMES DE GESTION DU CARBURANT DES MOTEURS À ESSENCE... suite

U6385.06 **Réparer les systèmes de gestion du carburant des moteurs diesel et leurs composants**, y compris le carburant, les réservoirs, les soupapes, les filtres, les pompes, les conduits, les tuyaux et les raccords, les injecteurs, les rampes d'alimentation, les collecteurs d'admission, les codes de diagnostic, les avertisseurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les actionneurs, les réseaux de transmission, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés ainsi que de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6385.07 **Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de gestion du carburant des moteurs diesel et à leurs composants** en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et des outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Nom (parrain/employeur-euse)

Signature (parrain/employeur-euse)

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6386.0 EFFECTUER LA MISE AU POINT DE MOTEURS

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Effectuer la mise au point de moteurs en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes relatifs aux systèmes de fonctionnement des moteurs, en vérifiant la compression, en remplaçant les filtres, l'huile de carter, les bougies d'allumage, les injecteurs de carburant et les composants du système d'allumage, en vérifiant et en ajustant le temps d'allumage et de pompage du carburant et la pression de refoulement, et en vérifiant la mise au point, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6386.01 **Effectuer la mise au point de moteurs à essence** en vérifiant ou en remplaçant les bougies d'allumage, en effectuant des essais de compression, d'étanchéité et sous vide, en vérifiant ou en remplaçant les filtres à air, les composants du système d'admission, les coupe-flammes, les batteries, les câbles, les connecteurs, les composants du système d'allumage, les filtres à carburant et les soupapes de recyclage de gaz du carter, en vérifiant la pression d'essence, les conduits et les tuyaux, en ajustant, en nettoyant ou en remplaçant les carburateurs et les injecteurs, en vérifiant et en ajustant le temps d'allumage, les mécanismes de commande d'allumage, les masselottes, la marche au ralenti et les dispositifs antipollution, en vérifiant ou en remplaçant l'huile moteur ou en en ajustant le niveau, ainsi qu'en corrigeant toute obstruction du système d'échappement, à l'aide d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et d'outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6386.0 EFFECTUER LA MISE AU POINT DE MOTEURS... suite

U6386.02 **Effectuer la mise au point de moteurs diesel** en effectuant des essais de compression et d'étanchéité, en vérifiant ou en remplaçant les filtres à air, les composants du système d'admission et les filtres à carburant, en vérifiant la pression du carburant, les conduits et les tuyaux, en corrigeant toute obstruction du système d'échappement et en vérifiant la pression de suralimentation sur les collecteurs, le système électrique et l'ajustement des soupapes – y compris les injecteurs et les pompes – , ainsi qu'en vérifiant et en ajustant l'avance à l'injection, les masselottes, la marche au ralenti et les dispositifs antipollution, à l'aide d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et d'outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6386.03 **Vérifier la mise au point des moteurs** en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et des outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

_____ _____
Nom (parrain/employeur-euse) **Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6387.0 RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Réparer des systèmes moteurs, y compris les systèmes de refroidissement et de lubrification, les culasses, les blocs moteurs ainsi que leur composants, en effectuant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes constatés et en vérifiant les réparations effectuées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6387.01 **Mener une inspection visuelle des systèmes de refroidissement des moteurs** en déterminant les types de systèmes et leurs applications, y compris le liquide de refroidissement, les réservoirs, les ailettes de refroidissement, les réservoirs tampons, les pompes du liquide de refroidissement, les pompes d'eau brute, les courroies, les tuyaux, les conduits, les raccords, les échangeurs thermiques, les garnitures, les joints toriques et d'autres joints, les soupapes, les capteurs, les dispositifs de régulation de la température, les mécanismes d'entraînement, les faisceaux de câblage ainsi que les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant le niveau du liquide de refroidissement et l'existence de composants usés, desserrés, endommagés, manquants, non étanches ou défectueux, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6387.0 RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS... suite

U6387.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de refroidissement et à leurs composants, y compris le liquide de refroidissement, les réservoirs, les réservoirs tampons, les pompes du liquide de refroidissement, les courroies, les pompes d'eau brute, les tuyaux, les conduits, les raccords, les échangeurs thermiques, les garnitures, les joints toriques et d'autres joints, les soupapes, les capteurs, les relais, les dispositifs de régulation de la température, les mécanismes d'entraînement, les faisceaux de câblage ainsi que les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant les fuites, l'odeur, la température, la corrosion, la couleur, la vibration, le bruit ainsi que le type, la quantité et l'état du liquide de refroidissement, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6387.03 Réparer des systèmes de refroidissement et leurs composants, y compris le liquide de refroidissement, les réservoirs, les réservoirs tampons, les pompes du liquide de refroidissement, les pompes d'eau brute, les courroies, les tuyaux, les conduits, les raccords, les échangeurs thermiques, les garnitures, les joints toriques et d'autres joints, les soupapes, les capteurs, les relais, les dispositifs de régulation de la température, les mécanismes d'entraînement, les faisceaux de câblage ainsi que les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés ainsi que de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6387.0 RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS... suite

U6387.04 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de refroidissement et à leurs composants en menant des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et des outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6387.05 Mener une inspection visuelle des systèmes de lubrification des moteurs en déterminant les types de systèmes et leurs applications, y compris les pompes, les boîtiers, les filtres, les conduits, les raccords, l'huile, les gicleurs d'huile, les garnitures, les joints toriques et d'autres joints, les échangeurs thermiques, les soupapes de dérivation, les dispositifs auxiliaires, les capteurs, les modules, les jauges, les avertisseurs, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant le niveau d'huile et l'existence de composants usés, desserrés, endommagés, manquants, non étanches ou défectueux, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6387.0 RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS... suite

U6387.06 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de lubrification des moteurs et à leurs composants, y compris les pompes, les boîtiers, les filtres, les conduits, les raccords, l'huile, les gicleurs d'huile, les garnitures, les joints toriques et d'autres joints, les échangeurs thermiques, les soupapes de dérivation, les dispositifs auxiliaires, les capteurs, les modules, les jauges, les avertisseurs, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant les fuites, l'odeur, la température, le gauchissement, la corrosion, la couleur, la vibration, le bruit, la pression, la contamination et l'analyse de l'huile, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et d'outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6387.07 Réparer des systèmes de lubrification des moteurs et leurs composants, y compris les pompes, les boîtiers, les filtres, les conduits, les raccords, l'huile, les gicleurs d'huile, les garnitures, les joints toriques et d'autres joints, les échangeurs thermiques, les soupapes de dérivation, les dispositifs auxiliaires, les capteurs, les modules, les jauges, les avertisseurs, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et d'outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6387.0 RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS... suite

U6387.08 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de lubrification du moteur et à leurs composants en menant des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques et des outils spécialisés, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6387.09 Mener une inspection visuelle des culasses et des blocs moteurs et de leurs composants en déterminant les types de systèmes et leurs applications, y compris les culasses, les plaques de recouvrement, les sièges, les guides, les garnitures, les joints toriques et d'autres joints, les ressorts, les bagues d'arrêt, les rotateurs, les tubes d'injection, les chevilles expansibles, les soupapes, les mécanismes d'actionnement, les arbres à cames, les galets suiveurs, les mécanismes d'entraînement, les blocs moteurs, les pistons, les bielles, les roulements, les chemises, les mécanismes de contrebalancement, les vilebrequins, les volants-moteurs, les arbres d'équilibre, les trains d'engrenages, les amortisseurs de vibrations, les poulies, les entraînements auxiliaires, les carters d'huile, les capteurs, les modules, les jauges, les avertisseurs, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, en vérifiant la ventilation, la pression et l'existence de composants usés, desserrés, endommagés, manquants, non étanches ou défectueux, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6387.0 RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS... suite

U6387.10 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux culasses et à leurs composants, y compris les culasses, les plaques de recouvrement, les sièges, les guides, les garnitures, les joints toriques et d'autres joints, les ressorts, les bagues d'arrêt, les rotateurs, les tubes d'injection, les chevilles expansibles, les soupapes, les mécanismes d'actionnement, les arbres à cames, les galets suiveurs, les mécanismes d'entraînement, les capteurs, les modules, les jauges, les avertisseurs, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à diverses vérifications concernant, entre autres, la corrosion, l'érosion, la vibration, le bruit, le calaminage, les cassures, les fuites, le gauchissement, la température, la pression et la ventilation, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6387.11 Réparer les culasses et leurs composants, y compris les culasses, les plaques de recouvrement, les sièges, les guides, les garnitures, les joints toriques et d'autres joints, les ressorts, les bagues d'arrêt, les rotateurs, les tubes d'injection, les chevilles expansibles, les soupapes, les systèmes de recyclage des gaz du carter, les mécanismes d'actionnement, les arbres à cames, les galets suiveurs, les mécanismes d'entraînement, les capteurs, les modules, les jauges, les avertisseurs, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, de matériel et d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6387.0 **RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS**... suite

U6387.12 **Vérifier les réparations effectuées aux culasses et à leurs composants** en menant des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés et des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6387.13 **Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux blocs moteurs et à leurs composants**, y compris les blocs moteurs, les chevilles expansibles, les plaques de recouvrement, les systèmes de recyclage des gaz du carter, les pistons, les bielles, les roulements, les joints, les garnitures, les chemises, les mécanismes de contrebalancement, les vilebrequins, les volants-moteurs, les arbres d'équilibre, les trains d'engrenages, les arbres à cames, les galets suiveurs, les amortisseurs de vibrations, les poulies, les entraînements auxiliaires, les carters d'huile et les dispositifs de fixation et de montage en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à diverses vérifications concernant, entre autres, la température, la corrosion, l'érosion, la vibration, le bruit, le calaminage, les cassures, le gauchissement, l'alignement, les fuites, la ventilation et la pression, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6387.0 RÉPARER DES SYSTÈMES MOTEURS... suite

U6387.14 **Réparer des blocs moteurs et leurs composants**, y compris les chevilles expansibles, les plaques de recouvrement, les systèmes de recyclage des gaz du carter, les pistons, les bielles, les roulements, les joints, les garnitures, les agents d'étanchéité, les chemises, les mécanismes de contrebalancement, les vilebrequins, les volants-moteurs, les arbres d'équilibre, les trains d'engrenages, les arbres à cames, les galets suiveurs, les amortisseurs de vibrations, les poulies, les entraînements auxiliaires, les carters d'huile et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, de matériel de chauffage, de coupage et de soudage ainsi que de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6387.15 **Vérifier les réparations effectuées aux blocs moteurs et à leurs composants** en menant des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés et des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Nom (parrain/employeur-euse)

Signature (parrain/employeur-euse)

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6388.0 RÉPARER DES SYSTÈMES DE DIRECTION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Réparer des systèmes de direction et leurs composants en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes constatés, en effectuant les réparations nécessaires et en vérifiant les réparations effectuées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6388.01 **Mener une inspection visuelle des systèmes de direction et de leurs composants** en déterminant les types de systèmes et leurs applications, y compris les conduits, les tuyaux, les raccords, les jauges, les soupapes, les commandes, les actionneurs, les pompes, les mécanismes d'entraînement, les cylindres, les réservoirs, les joints, les roulements, les garnitures, les boîtiers/les crémaillères/les moteurs de direction, les étais, les gouvernails, les tringleries, les embouts d'accouplement, les câbles, les bagues, les guides, les colonnes et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant l'existence de composants usés, desserrés, manquants, non étanches, endommagés ou défectueux, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6388.0 RÉPARER DES SYSTÈMES DE DIRECTION... suite

U6388.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes de direction et à leurs composants, y compris les conduits, les tuyaux, les raccords, les jauges, les soupapes, les commandes, les actionneurs, les pompes, les mécanismes d'entraînement, les cylindres, les réservoirs, les joints, les roulements, les garnitures, les boîtiers/les crémaillères/les moteurs de direction, les étais, les gouvernails, les tringleries, les embouts d'accouplement, les câbles, les bagues, les guides, les colonnes et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant la vibration, le bruit, la corrosion, les cassures, les fuites, la pression, la couleur, l'alignement, la stabilité et les commandes, au moyen d'outils manuels, électriques et spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6388.03 Réparer des systèmes de direction et leurs composants, y compris les conduits, les tuyaux, les raccords, les jauges, les soupapes, les commandes, les actionneurs, les pompes, les mécanismes d'entraînement, les cylindres, les réservoirs, les joints, les roulements, les garnitures, les boîtiers/les crémaillères/les moteurs de direction, les étais, les gouvernails, les tringleries, les embouts d'accouplement, les câbles, les bagues, les guides, les colonnes et les dispositifs de fixation et de montage par le biais de remplacements, de remises en état, de l'alignement ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et spécialisés, de matériel de chauffage, de coupage et de soudage et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6388.0 RÉPARER DES SYSTÈMES DE DIRECTION... suite

U6388.04 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes de direction et à leurs composants en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et spécialisés et des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Nom (parrain/employeur-euse)	**Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6389.0 RÉPARER DES SYSTÈMES HYDRAULIQUES

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Réparer des systèmes hydrauliques à commande mécanique ou électrique et leurs composants en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes constatés, en effectuant les réparations nécessaires et en vérifiant les réparations effectuées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6389.01 **Mener une inspection visuelle des systèmes hydrauliques à commande mécanique ou électrique et de leurs composants** en déterminant les types de systèmes et leurs applications, y compris les pompes, les soupapes, les actionneurs, les moteurs, les cylindres, les accumulateurs, les réservoirs, les dispositifs de mise à l'air libre, les commandes, les panneaux d'affichage, les grillages, les filtres, les échangeurs thermiques, les mécanismes d'entraînement, les raccords, les conduits, les tuyaux, l'huile, les joints, les roulements, les bagues, les garnitures, les interrupteurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant l'existence de composants usés, desserrés, endommagés, non étanches, manquants ou défectueux ainsi que le niveau et l'état de l'huile, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6389.0 RÉPARER DES SYSTÈMES HYDRAULIQUES... suite

U6389.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes hydrauliques à commande mécanique ou électrique et à leurs composants, y compris les pompes, les soupapes, les actionneurs, les moteurs, les cylindres, les accumulateurs, les réservoirs, les dispositifs de mise à l'air libre, les commandes, les panneaux d'affichage, les grillages, les filtres, les échangeurs thermiques, les mécanismes d'entraînement, les raccords, les conduits, les tuyaux, l'huile, les joints, les roulements, les bagues, les garnitures, les interrupteurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'usure, les circuits ouverts, les courts-circuits, la masse, le niveau des liquides, les fuites, l'odeur, la couleur, le gauchissement, la corrosion, la cavitation, la contamination, les cassures, la pression, le débit, le cheminement des conduits et des tuyaux, la température, la vibration et le bruit, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6389.03 Réparer des systèmes hydrauliques à commande mécanique ou électrique et leurs composants, y compris les pompes, les soupapes, les actionneurs, les moteurs, les cylindres, les accumulateurs, les réservoirs, les dispositifs de mise à l'air libre, les commandes, les panneaux d'affichage, les grillages, les filtres, les échangeurs thermiques, les mécanismes d'entraînement, les raccords, les conduits, les tuyaux, l'huile, les joints, les roulements, les bagues, les garnitures, les interrupteurs, les solénoïdes, les relais, les capteurs, les modules, les dispositifs de protection des circuits, les faisceaux de câblage et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du

Ordre des métiers de l'Ontario ©

fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6389.0 RÉPARER DES SYSTÈMES HYDRAULIQUES... suite

U6389.04 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes hydrauliques à commande mécanique ou électrique et à leurs composants en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés, des outils de précision et des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Nom (parrain/employeur-euse)	**Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6390.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT ET DE PROPULSION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion, y compris des mécanismes d'entraînement hors-bord, semi-hors-bord et en-bord ainsi que des mécanismes d'entraînement avec pompe à jet, en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes constatés, en effectuant les réparations nécessaires et en vérifiant les réparations effectuées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6390.01 **Mener une inspection visuelle des systèmes d'entraînement et de propulsion et de leurs composants** en déterminant les types de systèmes et leurs applications, y compris les carters d'embrayage, les boîtiers de joints de cardan, les graisseurs, les arbres, les accouplements, les douilles, les joints universels et d'autres joints, les garnitures d'étanchéité et d'autres garnitures, les engrenages, les roulements, les cales, les tringleries, les câbles, les commandes, les actionneurs, les interrupteurs, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les faisceaux de câblage, les liquides/lubrifiants, les pompes à eau, les filtres, les hélices, les étais, les gouvernails, les bagues, les cylindres et les moteurs de pivot hydraulique et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant l'existence de composants usés, desserrés, endommagés, non étanches, manquants ou défectueux, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6390.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT ET DE PROPULSION... suite

U6390.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'entraînement et de propulsion hors-bord et à leurs composants, y compris les boîtiers, les graisseurs, les arbres, les accouplements, les douilles, les garnitures d'étanchéité et d'autres garnitures, les engrenages, les roulements, les joints, les cales, les tringleries, les câbles, les commandes, les actionneurs, les interrupteurs, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les faisceaux de câblage, les liquides/lubrifiants, les pompes à eau, les filtres, les hélices, les bagues, les cylindres et les moteurs de pivot hydraulique et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'odeur, la température, la corrosion, la contamination, la vibration, le bruit, l'alignement, la couleur, le niveau des liquides, la pression, le jeu de garde, les ajustements internes, le glissement, le désenclenchement et le grippage, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6390.03 Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion hors-bord et leurs composants, y compris les boîtiers, les graisseurs, les arbres, les accouplements, les douilles, les garnitures d'étanchéité et d'autres garnitures, les engrenages, les roulements, les joints, les cales, les tringleries, les câbles, les commandes, les actionneurs, les interrupteurs, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les faisceaux de câblage, les liquides/lubrifiants, les pompes à eau, les filtres, les hélices, les bagues, les cylindres et les moteurs de pivot hydraulique et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6390.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT ET DE PROPULSION... suite

U6390.04 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'entraînement et de propulsion hors-bord et à leurs composants en menant des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés et des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6390.05 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'entraînement et de propulsion semi-hors-bord et à leurs composants, y compris les arbres de transmission, les joints universels et d'autres joints, les boîtiers, les graisseurs, les arbres, les accouplements, les douilles, les garnitures d'étanchéité et d'autres garnitures, les engrenages, les roulements, les cales, les tringleries, les câbles, les commandes, les actionneurs, les interrupteurs, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les faisceaux de câblage, les liquides/lubrifiants, les pompes à eau, les filtres, les hélices, les bagues, les cylindres et les moteurs de pivot hydraulique et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'odeur, la température, la corrosion, la contamination, la vibration, le bruit, l'alignement, la couleur, le niveau des liquides, la pression, le jeu de garde, les ajustements internes, le glissement, le désenclenchement et le grippage, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6390.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT ET DE PROPULSION... suite

U6390.06 Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion semi-hors-bord et leurs composants, y compris les arbres de transmission, les joints universels et d'autres joints, les boîtiers, les graisseurs, les arbres, les accouplements, les douilles, les garnitures d'étanchéité et d'autres garnitures, les engrenages, les roulements, les cales, les tringleries, les câbles, les commandes, les actionneurs, les interrupteurs, les relais, les solénoïdes, les capteurs, les faisceaux de câblage, les liquides/lubrifiants, les pompes à eau, les filtres, les hélices, les bagues, les cylindres et les moteurs de pivot hydraulique et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6390.07 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'entraînement et de propulsion semi-hors-bord et à leurs composants en menant des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés et des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6390.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT ET DE PROPULSION... suite

U6390.08 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'entraînement et de propulsion en-bord et à leurs composants, y compris les accouplements, les embrayages, les arbres d'entrée, les boîtiers, les trains d'engrenages, les synchroniseurs, les mécanismes de changement de vitesse, les roulements, les joints, les garnitures d'étanchéité, les systèmes de lubrification, l'huile, les interrupteurs, les relais, les capteurs, les modules, les dispositif de protection des circuits, les faisceaux de câblage, les arbres de transmission, les hélices, les étais, les gouvernails, les bagues et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'odeur, la température, la corrosion, la contamination, la couleur, les fuites, la vibration, le bruit, l'usure, l'alignement et le cliquetis des engrenages, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6390.09 Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion en-bord et leurs composants, y compris les accouplements, les embrayages, les arbres d'entrée, les boîtiers, les trains d'engrenages, les synchroniseurs, les mécanismes de changement de vitesse, les roulements, les joints, les garnitures d'étanchéité, les systèmes de lubrification, l'huile, les interrupteurs, les relais, les capteurs, les modules, les dispositif de protection des circuits, les faisceaux de câblage, les arbres de transmission, les hélices, les étais, les gouvernails, les bagues et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6390.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT ET DE PROPULSION... suite

U6390.10 Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'entraînement et de propulsion en-bord et à leurs composants en menant des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés et des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6390.11 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes d'entraînement et de propulsion avec pompe à jet et à leurs composants, y compris les accouplements, les arbres d'entrée, les pompes à jet, les tuyères, les roulements, les joints, les garnitures d'étanchéité, les roues à ailettes et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant la température, la corrosion, la contamination, la couleur, les fuites, la vibration, le bruit, l'usure et l'alignement, au moyen d'outils d'entretien manuels et électriques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6390.0 RÉPARER DES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT ET DE PROPULSION... suite

U6390.12 **Réparer des systèmes d'entraînement et de propulsion avec pompe à jet et leurs composants**, y compris les accouplements, les arbres d'entrée, les pompes à jet, les tuyères, les roulements, les joints, les garnitures d'étanchéité, les roues à ailettes et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de remises en état ou de travaux d'entretien et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés et de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6390.13 **Vérifier les réparations effectuées aux systèmes d'entraînement et de propulsion avec pompe à jet et à leurs composants** en menant des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels et électriques, des outils spécialisés et des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

_____ _____
Nom (parrain/employeur-euse) **Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6391.0 RÉPARER DES SYSTÈMES DE SUSPENSION ET D'ATTELAGE DE REMORQUE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Réparer des systèmes de suspension et d'attelage de remorque en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes constatés, en effectuant les réparations nécessaires et en vérifiant les réparations effectuées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6391.01 **Mener une inspection visuelle des composants des systèmes de suspension et d'attelage de remorque** en en déterminant le type et l'application, y compris les pneus, les chambres à air, les flaps, les jantes, les moyeux, les roulements, les bagues, les joints, les barrettes, les guides, les soupapes, les enjoliveurs, les entretoises de jante, les ressorts, les amortisseurs, les châssis, les attelages et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant l'existence de composants usés, désalignés, desserrés, endommagés, manquants, surchauffés, défectueux ou non étanches, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6391.0 RÉPARER DES SYSTÈMES DE SUSPENSION ET D'ATTELAGE DE REMORQUE... suite

U6391.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux composants des systèmes de suspension et d'attelage de remorque, y compris les pneus, les chambres à air, les flaps, les jantes, les moyeux, les roulements, les bagues, les joints, les barrettes, les guides, les soupapes, les enjoliveurs, les entretoises de jante, le lest, les ressorts, les amortisseurs, les châssis, les attelages et les dispositifs de fixation et de montage en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'usure, l'alignement, l'assortiment et l'état des pneus, la corrosion, la séparation des courroies, la contamination, la pression, les fuites, la température, la vibration, le bruit et le gauchissement, au moyen d'outils d'entretien manuels et électriques, d'outils spécialisés, d'outils de précision et de dispositifs de serrage, de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

U6391.03 Vérifier les réparations effectuées aux composants des systèmes de suspension et d'attelage de remorque en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels et électriques, des outils spécialisés, des outils de précision et des dispositifs de serrage, de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Nom (parrain/employeur-euse)

Signature (parrain/employeur-euse)

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6392.0 INSTALLER DES MOTEURS ET DES SYSTÈMES DE PROPULSION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer des moteurs et des systèmes de propulsion ainsi que leurs composants en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes constatés, en procédant aux installations nécessaires et en vérifiant les installations effectuées, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6392.01 **Mener une inspection visuelle de l'espace d'installation des moteurs et des systèmes de propulsion** en en déterminant le type et l'application, y compris l'emplacement des gabarits et des montures, les supports moteurs, les étais, l'emplacement des commandes des gaz, de changement de vitesse, de direction et d'arrêt du moteur, le cheminement des câbles, l'emplacement des réservoirs de carburant et le cheminement des conduits, les fils, l'emplacement des commandes et des instruments électriques, l'emplacement des composants de l'équilibrage hydraulique et des plaques d'assiette, l'emplacement des plaques de connexion, les spécifications relatives au choix des hélices, les exigences en matière de matériel d'obturation et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant l'existence de composants usés, desserrés, endommagés, défectueux ou manquants, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6392.0 INSTALLER DES MOTEURS ET DES SYSTÈMES DE PROPULSION... suite

U6392.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs à l'installation des moteurs et des systèmes de propulsion ainsi que de leurs composants, y compris les gabarits et les montures, les supports moteurs, les étais, les arbres, les presse-étoupe, les accouplements, les commandes des gaz, de changement de vitesse, de direction et d'arrêt du moteur, les câbles, les réservoirs et les conduits de carburant, les fils, les commandes et les instruments électriques, l'équilibrage hydraulique et les plaques d'assiette, les plaques de connexion, les hélices, le matériel d'obturation et les dispositifs de fixation et de montage en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'usure, la lubrification, la contamination, les dégagements, la vibration, le bruit, l'alignement, la corrosion, le gauchissement, les cassures et l'obturation, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision, de gabarits et de montures, de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, d'équipement de protection individuelle et de matériel antipollution, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6392.0 INSTALLER DES MOTEURS ET DES SYSTÈMES DE PROPULSION... suite

U6392.03 Installer des moteurs et des systèmes de propulsion ainsi que leurs composants, y compris les gabarits et les montures, les supports moteurs, les étais, les arbres, les presse-étoupe, les accouplements, les commandes des gaz, de changement de vitesse, de direction et d'arrêt du moteur, les câbles, les réservoirs et les conduits de carburant, les fils, les commandes et les instruments électriques, l'équilibrage hydraulique et les plaques d'assiette, les plaques de connexion, les hélices et les dispositifs de fixation et de montage en installant des gabarits et des montures; en disposant, en alignant, en ajustant, en perçant, et en coupant des trous de fixation; en soulevant et en mettant en place des moteurs et des systèmes de propulsion; et en étanchéisant, en fixant et en serrant des pièces, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision, de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, d'équipement de protection individuelle et de matériel antipollution, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6392.0 INSTALLER DES MOTEURS ET DES SYSTÈMES DE PROPULSION... suite

U6392.04 Vérifier l'installation des moteurs et des systèmes de propulsion ainsi que de leurs composants en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés, des outils de précision, des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, de l'équipement de protection individuelle et du matériel antipollution, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Nom (parrain/employeur-euse)	**Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6393.0 DIAGNOSTIQUER LES PROBLÈMES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES EMBARCATIONS ET DU MATÉRIEL DE TRANSPORT

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Inspecter, équiper et faire fonctionner des embarcations et du matériel de transport en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes de fonctionnement et en vérifiant le fonctionnement, conformément aux règlements du ministère des Transports (MTO) et de la Garde côtière canadienne (GCC), aux recommandations et aux spécifications du fabricant et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6393.01 **Mener une inspection visuelle des embarcations, des remorques et du matériel de transport** en en déterminant le type et l'application, y compris les procédures de démarrage, les commandes de changement de vitesse et des gaz, les commandes de levage, la configuration des jauges, le niveau des liquides, les phares, les avertisseurs, les dispositifs de sécurité exigés et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant l'existence de composants usés, désalignés, desserrés, endommagés, manquants ou défectueux, de fuites de liquides ou de vapeurs d'essence, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6393.0 DIAGNOSTIQUER LES PROBLÈMES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES EMBARCATIONS ET DU MATÉRIEL DE TRANSPORT... suite

U6393.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux embarcations, au matériel de transport, aux systèmes de fonctionnement et à leurs composants, y compris les procédures de démarrage, les commandes de changement de vitesse et des gaz, les commandes de levage, la configuration des jauges, le niveau des liquides, les phares, les avertisseurs, les dispositifs de sécurité exigés et les dispositifs de fixation et de montage en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant l'usure, l'alignement, l'état des composants, la corrosion, la séparation des courroies, la contamination, la pression, les fuites, la température, la vibration, le bruit et le gauchissement, au moyen d'outils d'entretien manuels et électriques, d'outils spécialisés, d'outils de précision et de dispositifs de serrage, de levage, de réglage et d'immobilisation, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

U6393.03 Vérifier le matériel de transport et les systèmes de fonctionnement des embarcations ainsi que leurs composants en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés, des outils de précision, des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, de l'équipement de protection individuelle, du matériel antipollution et une source d'eau adéquate, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Nom (parrain/employeur-euse)	**Signature (parrain/employeur-euse)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6394.0 INSTALLER, ENTRETENIR, RÉPARER ET HIVÉRISER DES SYSTÈMES ET DES ACCESSOIRES D'EMBARCATION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer, entretenir, réparer et hivériser des systèmes et des accessoires d'embarcation en menant des inspections visuelles, en diagnostiquant et en corrigeant les problèmes observés, en installant les systèmes et les accessoires requis et en vérifiant l'installation, l'entretien et la réparation des systèmes et des accessoires, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

U6394.01 **Mener une inspection visuelle des systèmes et des accessoires d'embarcation** en en déterminant le type et l'application, y compris la plomberie, les systèmes de ventilation et de réfrigération, les systèmes de radio et de navigation, les systèmes de génération de courant alternatif 110/24 V, les appareils de cuisson et de lavage, les systèmes de chauffage, la protection contre le gel, les systèmes d'extinction d'incendie, les dispositifs de sécurité exigés, les coques et les ponts de fibre de verre, de bois et de métal, les mâts, les cordages et les dispositifs de fixation et de montage, et en vérifiant l'existence de composants usés, desserrés, endommagés, défectueux, non étanches ou manquants, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____ _____
Apprenti-e Date

_____ _____
Superviseur-e/formateur-trice Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6394.0 INSTALLER, ENTRETENIR, RÉPARER ET HIVÉRISER DES SYSTÈMES ET DES ACCESSOIRES D'EMBARCATION... suite

U6394.02 Diagnostiquer et corriger les problèmes relatifs aux systèmes et aux accessoires d'embarcation, y compris la plomberie, les systèmes de ventilation et de réfrigération, les systèmes de radio et de navigation, les systèmes de génération de courant alternatif 110/24 V, les appareils de cuisson et de lavage, les systèmes de chauffage, les systèmes d'extinction d'incendie, les dispositifs de sécurité exigés, les coques et les ponts de fibre de verre, de bois et de métal, les mâts, les cordages et les dispositifs de fixation et de montage, en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement, et en procédant à des vérifications concernant les fuites, l'usure, la lubrification, la contamination, les dégagements, la vibration, le bruit, l'alignement, la corrosion, la décoloration, les odeurs, la température, la protection contre le gel, le gauchissement et les cassures, au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision, de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, d'équipement de protection individuelle et de matériel antipollution, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6394.0 INSTALLER, ENTRETENIR, RÉPARER ET HIVÉRISER DES SYSTÈMES ET DES ACCESSOIRES D'EMBARCATION... suite

U6394.03 Installer, entretenir, réparer et hivériser des systèmes et des accessoires d'embarcation, y compris la plomberie, les systèmes de ventilation et de réfrigération, les systèmes de radio et de navigation, les systèmes de génération de courant alternatif 110/24 V, les appareils de cuisson et de lavage, les systèmes de chauffage, les systèmes d'extinction d'incendie, les dispositifs de sécurité exigés, les coques et les ponts de fibre de verre, de bois et de métal, les mâts, les cordages et les dispositifs de fixation et de montage, par le biais de remplacements, de réparations, de travaux d'entretien, de nettoyage et d'hivérisation et au moyen d'outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, d'outils spécialisés, d'outils de précision, de dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, d'équipement de protection individuelle et de matériel antipollution, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

_____	_____
Apprenti-e	Date
_____	_____
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

U6394.0 INSTALLER, ENTRETENIR, RÉPARER ET HIVÉRISER DES SYSTÈMES ET DES ACCESSOIRES D'EMBARCATION... suite

U6394.04 Vérifier l'installation, l'entretien, la réparation et l'hivérisation des systèmes et des accessoires d'embarcation en menant des inspections visuelles, des essais et des analyses du rendement et du fonctionnement et en utilisant des outils d'entretien manuels, électriques et électroniques, des outils spécialisés, des outils de précision, des dispositifs de levage, de réglage et d'immobilisation, de l'équipement de protection individuelle et du matériel antipollution, conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant, aux règlements gouvernementaux sur la sécurité et aux normes admises de l'industrie.

Signatures :

Apprenti-e	Date
Superviseur-e/formateur-trice	Date

Nom (parrain/employeur-euse)	**Signature (parrain/employeur-euse)**

À la fin de votre programme d'apprentissage, vous devrez communiquer ce *Formulaire d'attestation de l'apprenti ou de l'apprentie* dûment signé au ministère de la Formation et des Collèges et Universités, qui confirmera l'achèvement du programme. Le ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système d'apprentissage de l'Ontario. Pour en savoir plus, veuillez lire *l'Avis de collecte de renseignements personnels*, qui est mentionné dans la Table des matières du livret *Normes de formation par l'apprentissage*.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU BIEN SUR L'EMPLOYEUR OU L'EMPLOYEUSE	
Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
N^{bre} total d'heures de formation et d'instruction durant cette période	

Signatures :

_____ _____
Employeur-euse/parrain Date

_____ _____
Apprenti-e Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU BIEN SUR L'EMPLOYEUR OU L'EMPLOYEUSE	
Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
N^{bre} total d'heures de formation et d'instruction durant cette période	

Signatures :

_____ _____
Employeur-euse/parrain Date

_____ _____
Apprenti-e Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU BIEN SUR L'EMPLOYEUR OU L'EMPLOYEUSE	
Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
N^{bre} total d'heures de formation et d'instruction durant cette période	

Signatures :

_____ _____
Employeur-euse/parrain Date

_____ _____
Apprenti-e Date

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ATTESTATION DE FIN D'APPRENTISSAGE

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE	
En lettres moulées	
Signature	
Numéro d'assurance sociale	

Une fois l'acquisition des ensembles de compétences terminée, le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice doit apposer sa signature en regard des énoncés de compétence appropriés. Les normes de formation et la présente attestation doivent ensuite être remises au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle. Toute documentation pertinente doit y être jointe.

Instruction en classe terminée : (preuve requise)	Oui ( )	Non ( )	Sans objet	( )
Heures de formation selon le contrat :	Oui ( )	Non ( )	Sans objet	( )

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU BIEN SUR L'EMPLOYEUR OU L'EMPLOYEUSE	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	
Signature de la personne signataire autorisée	

Ordre des métiers de l'Ontario ©